



## FISCALITÉ LOCALE

Les collectivités  
veulent  
reconquérir  
leur autonomie

## PRÉDATEURS

« La peur du loup  
n'est pas  
qu'un fantôme »

## SERVICES PUBLICS

Le livret A menacé  
de banalisation

## LIGNES À GRANDE VITESSE

L'Auvergne  
sur la voie  
du désenclavement

Dossier

## RÉFORME

## DE LA PAC

# L'agriculture de montagne après 2013

## « Mise en garde »

« Coutume surannée, revanche éphémère de l'affectif dans un monde réduit au nombre de zéros, incantations ou part de rêve, la célébration des vœux n'a pas été altérée par la brusque accélération des mutations de tous ordres et même de désordres qui auront marqué l'année 2007. C'est une excellente nouvelle, et j'en profite pour vous souhaiter, au nom des élus et des personnels de l'ANEM, une année de santé, de bonheur, de prospérité et de solidarité à toutes celles et à tous ceux qui vivent dans, par et pour les montagnes de France et du monde.

Elections, climat, réformes, effacement de repères traditionnels ont esquissé en 2007 des lignes d'actions qui pourraient se transformer en 2008 en lignes de fracture. N'ayant aucune appétence pour la langue de bois et encore moins pour une plume à la guimauve, j'écris donc que je sens poindre à l'aube de cette nouvelle année une telle frénésie pour bousculer les schémas établis que je vois mal comment l'avenir de nos montagnes pourrait être passé à côté du chaos prévisible.

Attention! Les montagnards sont des gens sages. Ils connaissent à la fois les limites d'une tactique strictement défensive mais aussi la réalité de leurs handicaps qui font ni plus ni moins la grandeur et les servitudes de leur

contribution aux grands équilibres de notre société et de notre pays. Y toucher au nom d'une stratégie globale serait périlleux. Pour tout le monde.

Ce ne sont pas des vœux pieux. C'est une mise en garde. »

**Henri Nayrou**  
secrétaire général de l'ANEM  
député de l'Ariège.



## Sommaire

**P. 3 DÉVELOPPEMENT DURABLE.** L'exigence d'une adaptation du tourisme par la promotion du territoire. / La pression foncière aux Sommets du tourisme.

**P. 4 FINANCES PUBLIQUES.** Les collectivités en faveur de l'autonomie fiscale. / Les orientations présidentielles. / Les hôpitaux publics financés par la T2A.

**P. 5 ENVIRONNEMENT.** Entretien avec Jean-Marc Moriceau. / Bibliographie. / L'UICN s'intéresse aux collectivités.

**P. 6-7 DOSSIER.**  
L'agriculture de montagne dans la PAC de l'après-2013.

**P. 8 SERVICES PUBLICS.** Bruxelles persiste dans sa vision des services publics. / L'ANEM s'engage contre la banalisation du livret A. / Entretien avec Marc Censi.

**P. 9 TRANSPORTS.** L'Auvergne sur la voie du désenclavement. / Une redevance en France à l'horizon 2011. / Les réseaux transeuropéens « verts » à l'honneur.

**P. 10 ACTUALITÉ.** L'insuffisance du fonds de péréquation postal. / Entretien avec Myriam Maestroni.

**P. 11 VIE DE L'ANEM.** Dernier comité directeur avant les élections. / Une nouvelle étape pour le rapport sur le changement climatique. / Tribune libre à Pierre Hugon.

## Un massif QUI A LA COTE

Pyrénées

Danuta Hübner, la commissaire en charge de la politique régionale, avait eu l'occasion de se déclarer ouvertement favorable au processus de gestion et de suivi des programmes interrégionaux développés au niveau des massifs, conférant aux comités de massifs visibilité et une légitimité accrues.

En visite dans la région Midi-Pyrénées, le 3 décembre, elle a félicité quatre des régions du massif des Pyrénées (Catalogne, Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées, îles Baléares) pour leur choix de développer un politique d'aménagement transfrontalière et interrégionale, à travers la création future du Groupement européen de coopération territoriale (GECT), outil juridique dont va se parer prochainement l'Eurorégion Pyrénées-Méditerranée. « Au moment où les cohérences sont rares, la création de ce groupement est indispensable à tous face aux défis de la mondialisation », a déclaré Danuta Hübner.

Info : [www.midipyrenees.fr](http://www.midipyrenees.fr)

## La FILIÈRE NORDIQUE en fête

Jura

La 30<sup>e</sup> édition de la Transjurassienne aura lieu les 9 et 10 février prochain. Créée en 1979, cette compétition est présentée par ses organisateurs comme le plus grand événement de masse du ski français. 3 500 concurrents se mesurent chaque année sur les 76 km (pour l'épreuve reine) d'un parcours traversant les départements du Jura et du Doubs, avec une petite incursion en Suisse voisine, dans la vallée de Joux. Un parcours exigeant, entre Lamoura et Mouthé, après un passage par Les Rousses, et dont le point culminant, le chalet des Ministres (1 237 m) constitue... la difficulté majeure!

Alors que l'édition 2007 avait dû être annulée en raison de conditions d'enneigement particulièrement défavorables, à la mi-décembre, entre 30 et 90 cm de neige recouvraient les pistes du tracé, cependant que l'ensemble des domaines nordiques du massif jurassien étaient ouverts. Fort attendue, cette 30<sup>e</sup> édition sera une vitrine supplémentaire de la vitalité du massif : les collectivités territoriales et stations traversées devraient particulièrement bénéficier de ses retombées.

Contact : [info@transjurassienne.com](mailto:info@transjurassienne.com)

## Les prairies contre L'ÉVASION DU CARBONE

Massif central

Trois milliards de tonnes de carbone, issues de l'humification de la biomasse, seraient stockées à trois mètres de profondeur en moyenne. Une étude de l'Institut national de la recherche agronomique (INRA), de Clermont-Ferrand, vient de démontrer qu'une barrière énergétique contribue à maintenir ce carbone captif, dissipant ainsi la crainte d'un dégazage provoqué par le réchauffement. Pour aboutir à cette conclusion, une prairie permanente du Massif central a servi de laboratoire. Le site, occupé par une forêt de charmes et de châtaigniers, il y a 2000 ans, a révélé grâce à la datation par le carbone 14, que la dégradation microbienne du carbone issu de cette forêt, concentré sur une couche entre 60 et 80 cm de profondeur, dépend d'un apport régulier de litière végétale. Le changement d'affectation du sol a donc contribué à interrompre le processus d'évasion du carbone. Cette découverte a plusieurs implications pour les agriculteurs, car cela signifie que « les pratiques menant à un enracinement plus profond des plantes vont être à risque, tout comme le choix de variétés plus tolérantes à la sécheresse grâce à leurs racines ».

Contact : INRA, Clermont-Ferrand, tél. 04 73 62 40 00

## A LA UNE

Un atelier de transformation laitière en montagne



La production laitière en montagne est vitale pour son économie, dans la mesure où elle allie activité productive, entretien de l'espace et filières de qualité, à travers des produits à haute valeur ajoutée, contribuant à la promotion de l'identité territoriale. Qu'en sera-t-il si la suppression annoncée des quotas venait à se confirmer?

Photo : DR

## **TOURISME** L'exigence d'une adaptation par la promotion du territoire

Le rapport de l'ANEM, *Au-delà du changement climatique, les défis de l'avenir de la montagne*, rendu public lors du 23<sup>e</sup> congrès, expose en quoi, sous réserve d'une adaptation, le tourisme est un secteur de l'activité économique de montagne au sein duquel s'exprime une « appropriation territoriale du changement climatique ».

Alors qu'à la mi-décembre un enneigement plutôt satisfaisant pouvait être constaté sur l'ensemble des massifs, laissant augurer d'une saison 2007-2008 bien meilleure que la précédente, il n'est pas inutile de tracer, lucidement, les perspectives du tourisme en montagne, compte tenu des phénomènes ou impératifs liés au changement climatique.

S'il n'est pas douteux que l'activité « sports d'hiver » contribue encore, pour une part déterminante, à la vitalité économique des zones de montagne, il convient de concevoir l'offre touristique dans un cadre plus large, et de penser la station dans son contexte territorial. Précisément, ainsi que le souligne le rapport, la spécificité montagnarde est un atout qu'il est opportun de mettre en avant.

A l'instar de ce que réalisent les

Suisses, une stratégie de valorisation de « l'identité montagne » doit être privilégiée. Par hypothèse, en effet, celle-ci est moins sujette aux incertitudes des activités dépendantes de la saisonnalité, ou tributaires des aléas climatiques.

### **Agriculture et artisanat contribuent à l'image**

En ce sens, l'entretien de l'espace et le maintien d'un tissu artisanal et agricole peuvent jouer un rôle majeur en matière de développement touristique ; que l'on songe, simplement, aux labels de qualité comme marqueurs d'une identité locale forte. La valorisation d'une spécificité montagne doit s'accompagner d'une promotion de produits touristiques élaborés et en phase avec les exigences du développement durable. Autrement dit,

les impératifs liés à l'environnement constituent désormais, par eux-mêmes, des critères de qualité de l'offre touristique en montagne.

La réhabilitation de l'immobilier de loisir est un exemple particulièrement significatif à cet égard : elle offre l'opportunité d'un recours systématique aux économies d'énergie, et d'une réduction corrélatrice des gaz à effet de serre (GES). Dans le même sens, le secteur de l'hôtellerie doit bénéficier de mesures incitatives (crédit d'impôt notamment) qui encourageront les propriétaires à investir dans des travaux de mise aux normes énergétiques et environnementales.

Les préoccupations et recom-

CC PAYS DE GEX



**L'image des stations doit jouer à la fois sur la technicité des prestations et l'authenticité de l'identité locale.**

mandations, exprimées ou formulées dans le rapport de l'association, devraient contribuer à la réflexion des groupes de travail censés préparer les assises du tourisme de montagne, annoncées pour le printemps 2008<sup>(1)</sup>.

(1) Voir l'allocation de Luc Chatel, secrétaire d'Etat à la Consommation et au Tourisme, prononcée lors du 23<sup>e</sup> congrès, disponible sur [www.anem.org](http://www.anem.org)

## **SOMMETS DU TOURISME** La pression foncière au cœur des travaux

La 9<sup>e</sup> édition des Sommets du tourisme s'est tenue à Chamonix du 12 au 14 décembre 2007. Les travaux ont porté sur le foncier, précisément sur le boom de l'immobilier de loisir, et sur la pression foncière corrélatrice qui s'exerce dans les sites touristiques, bien souvent au détriment des populations permanentes.

La considération des intérêts des populations résidentes passe par la maîtrise des effets sociaux et économiques liés à la croissance de la demande de l'immobilier de loisir. Un exemple significatif peut être donné à travers le cas de la station des Gets, où il apparaît que, compte tenu du coût de l'immobilier dans la station, les familles sont contraintes de s'installer dans la vallée, si bien que du fait d'une moindre fréquentation par les enfants, l'école de la commune est sous la menace d'une fermeture de classes.

### **Les habitants chassés par les résidents secondaires**

La désertification des stations par les jeunes ménages n'est pas propre à la France, comme l'a exposé Peter Ries, directeur général de l'office de tourisme de



**Comme c'est de tradition, le centre des congrès Le Majestic a accueilli les débats des 9<sup>e</sup> Sommets du tourisme.**

Garmisch-Partenkirchen. Dans cette station d'Allemagne renommée internationale, la problématique des résidences secondaires est forte, et les familles sont elles aussi contraintes à quitter la station.

Pour encadrer le phénomène de croissance du nombre de résidences secondaires, l'Allemagne

a imaginé de recourir aux dispositifs fiscaux. Précisément, a été instituée une taxe particulière sur les résidences secondaires. Ce principe de taxation a, au demeurant, été jugé conforme à la Loi fondamentale (il s'agit de la Constitution allemande) par la Cour constitutionnelle de Karlsruhe (l'équivalent de notre

Conseil constitutionnel). Grâce à cette taxe, le nombre de résidences secondaires dans la station de Garmisch, qui n'offre plus d'espace foncier disponible, a été réduit ; une tendance qui demande à être confirmée, ainsi que le relevait Peter Ries.

### **L'outil fiscal comme contre-feu**

L'outil fiscal semble devoir être pareillement utilisé en Suisse, par exemple dans la station internationalement connue de Crans-Montana (Valais). Il y est proposé de supprimer la taxe de séjour et de la remplacer par une taxe sur les résidences secondaires, dont le produit serait affecté au financement des infrastructures d'accueil, de transports et de loisirs. Comme on le voit, pour répondre à des problématiques, également bien connues en France, nos voisins étrangers, professionnels du tourisme, ont mis en place des outils fiscaux innovants. Si comparaison n'est pas raison, il n'est pas interdit de réfléchir à la possibilité de leur transposition dans notre arsenal juridique.

## FISCALITÉ LOCALE Reconquérir l'autonomie des collectivités

Dans un rapport rendu public le 14 novembre dernier, l'Association des maires de France (AMF), l'Assemblée des départements de France (ADF), et l'Association des régions de France (ARF), apportent une contribution qui se veut déterminante sur la réforme du système fiscal local.

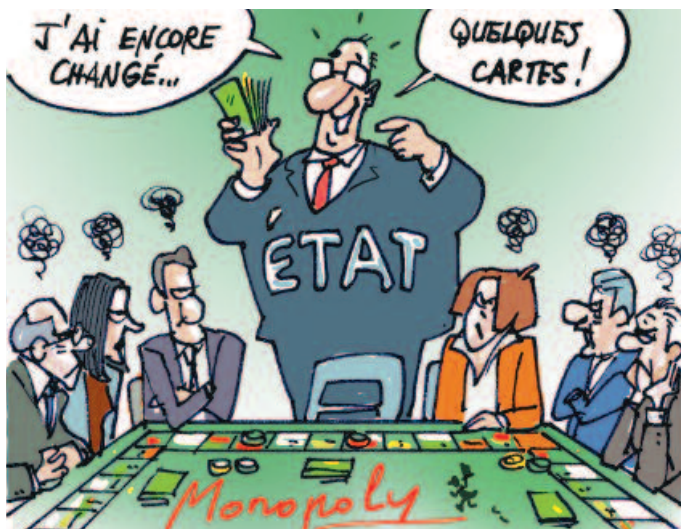
Le rapport commun de l'AMF, de l'ADF, et de l'ARF, s'inscrit dans le prolongement du rapport « Valletoux » et de l'avis du Conseil économique et social de décembre 2006<sup>(1)</sup>, dont la mise en œuvre opérationnelle est vivement souhaitée par les trois associations d'élus.

Ces dernières invitent à une réforme en profondeur, entendons par là, de structure, du système des finances locales, allant dans le sens d'une reconquête de l'autonomie fiscale des collectivités territoriales, laquelle exige, corrélativement, une moindre intervention de l'Etat. Rappelons à cet égard que ce dernier est, à l'heure actuelle, le premier contribuable local, en raison des nombreux dégrèvements et exonérations de fiscalité directe locale qu'il décide, unilatéralement.

### Le Conseil constitutionnel accessible aux collectivités

La nouvelle architecture du système pourrait, formellement, reposer sur une loi organique relative aux finances locales, assortie le cas échéant d'une modification de la Constitution. A l'évidence, il s'agirait d'un acte politique et symbolique fort, fondateur d'une nouvelle conception des relations financières entre l'Etat et les collectivités territoriales.

Dans le cadre constitutionnel ainsi tracé, la Conférence nationale des exécutifs, récemment mise en place, serait institutionnalisée, cependant que les collectivités territoriales pourraient saisir le Conseil constitu-



tionnel afin que celui-ci, examinant toutes dispositions législatives les intéressant, se prononce sur d'éventuelles atteintes aux principes de libre administration,

d'autonomie financière et fiscale et de péréquation.

Traduction de ces grands principes, les collectivités territoriales devraient pouvoir agir non seule-

ment sur le taux de l'impôt local, mais auraient également la possibilité de participer, au moins en partie, à la détermination de son assiette, à sa nécessaire adaptation et actualisation.

### Mettre en phase compétences et fiscalité

Le renforcement, ainsi décrit, du pouvoir fiscal des collectivités territoriales se doublerait de l'établissement d'un lien étroit entre l'impôt considéré et les compétences exercées par la collectivité concernée. Par exemple, compte tenu de leur responsabilité et vocation en matière d'environnement et de développement durable, les communes et les régions devraient pouvoir s'appuyer sur une fiscalité écologique.

Evidemment, cette nouvelle architecture de la fiscalité locale s'accompagnerait d'un renforcement de la péréquation, jugée en l'état « notoirement insuffisante ».

(1) Voir « PLM » n° 169, février 2007, p. 3.

## Les orientations présidentielles

Longtemps différée, la réforme de la fiscalité locale pourrait être engagée en 2008.

A la suite des propositions communes des associations d'élus (voir ci-dessus), le président de la République, Nicolas Sarkozy, a présenté, à l'occasion de son discours prononcé devant le congrès des Maires de France, le 20 novembre dernier, ses

grandes orientations. Jouant sur la symbolique, il s'est dit prêt pour un « Grenelle de la fiscalité locale », dont le ministère de l'Intérieur assurerait la coordination. Concrètement, le président de la République semble favorable à la spécialisation des impôts par niveaux de collectivité, en précisant toutefois son attachement pour le « maintien d'un lien financier entre les entreprises et leur commune ». En outre, il propose une actualisation progressive des bases d'impositions, qui pourrait intervenir « à l'occasion de chaque changement de propriétaire ».

Nul doute que ces propositions nourriront la réflexion de la Conférence nationale des exécutifs, dont on rappelle, qu'installée par le Premier ministre le 4 octobre dernier, et présidée par celui-ci, elle est désormais le lieu de concertation au plus haut niveau entre le gouvernement et les exécutifs des collectivités territoriales.



C'est devant le congrès des Maires de France que le président de la République a fait part de ses orientations pour réformer la fiscalité locale.

## Les hôpitaux publics financés par la T2A

Dans le cadre du projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2008, définitivement adopté le 23 novembre dernier, à l'issue des travaux de la commission mixte paritaire, les parlementaires ont voté une disposition déterminante du financement des établissements de santé: la généralisation du financement à l'activité. On rappelle que la mise en œuvre effective de la tarification à l'activité (T2A) est intervenue à compter de

2004 pour les établissements antérieurement financés par une dotation globale (DG), concrètement une enveloppe de fonctionnement annuelle. Après une période transitoire, au cours de laquelle le financement de l'hôpital public était assuré à 50 % par la T2A et à 50 % par une dotation annuelle complémentaire (DAC), avec la généralisation de la T2A, on assiste, du point de vue de l'allocation des ressources, à un rapprochement du secteur public hospitalier avec les cliniques privées.

## Jean-Marc Moriceau : « La peur du loup n'est pas qu'un fantasme »

Historien à l'université de Caen et président de l'Association d'histoire des sociétés rurales, Jean-Marc Moriceau vient de publier un ouvrage sur la réalité des attaques du loup sur l'homme, après avoir rassemblé une base de données concernant 85 départements, sur plus de 3 000 attaques, entre le XV<sup>e</sup> et le XX<sup>e</sup> siècles.



### 3 000 attaques de loup sur l'homme en France

**PLM :** *Le nombre élevé et la dispersion géographique de témoignages concordants et officiels suffisent-ils à établir une réalité scientifique sur l'aptitude du loup à attaquer l'homme ?*

**Jean-Marc Moriceau :** Assurément. Même si le loup a été longtemps diabolisé comme l'un des fléaux de l'Apocalypse, au même titre que la peste, la guerre et la famine, il ressort de toutes les sources retenues pour leur fiabilité incontestable (état civil, actes de sépulture, registres des hôpitaux, rapports d'enquêtes, livres de raison<sup>(1)</sup>), une indéniable authenticité

des faits. La France a bel et bien connu une époque où le loup s'en prenait réellement à l'homme. Il faut toutefois distinguer le loup prédateur (qui par nature s'en prend aux proies faciles, donc aux enfants et aux femmes) du loup enragé qui attaque le premier venu (et donc le plus souvent des hommes).

**PLM :** *Dans nombre de témoignages que vous rapportez, on est frappé par le fait que le loup semble s'attaquer prioritairement à l'homme plutôt qu'au bétail. Comment cela s'explique-t-il ?*

**J.-M.M. :** Du Moyen Âge au début

du XIX<sup>e</sup> siècle, guerres et famines parsèment mourants et cadavres dans les campagnes. C'est à ces époques que le loup a pris goût à la chair humaine. Par ailleurs, il faut garder à l'esprit que les gardiens de troupeaux étaient alors des enfants ou des jeunes filles, et que les animaux gardés étaient le plus souvent des bovins, ceci expliquant assez facilement cela.

**PLM :** *Le retour des attaques du loup sur l'homme peut-il s'envisager ?*

**J.-M.M. :** Je ne crois pas, car le contexte a considérablement évolué, tant sur le plan sanitaire que technologique. Des siècles d'éradication acharnée ont dû avoir raison de cette appétence pour l'homme. Mais mon ouvrage rappelle au moins deux facteurs sous-estimés : la propension du loup à se disséminer jusqu'aux portes des villes, et sa dangerosité envers l'homme, aussi résiduelle soit-elle, notamment dans les failles qu'il laisse ouvertes dans la gestion du territoire.

Sur plus de 600 pages, cet ouvrage passionnant retrace avec objectivité sur près de cinq siècles les multiples attaques du loup contre l'homme, apportant la preuve de sa dangerosité et restaurant une réalité occultée dans le débat d'aujourd'hui concernant ce prédateur. Sur la base d'un travail recourant aux archives de 85 départements, les quelque 3 000 attaques recensées et analysées, qui ne constituent qu'une minorité des documents officiels sur le sujet, l'auteur

procède par extrapolation à une évaluation du nombre de victimes, qui au plus fort des attaques (1693-1694) aurait atteint 600 à 800 par an. Recourant fréquemment à la citation de larges extraits bruts de documents, on se retrouve en prise avec une réalité ressurgie du passé qui nous fait considérer d'un œil nouveau le regard porté sur le retour du loup. **Jean-Marc Moriceau Histoire du méchant loup : 3 000 attaques sur l'homme en France. Ed. Fayard, 623 p., 30 €.**



(1) Journaux intimes

## INTERNATIONAL L'UICN s'intéresse aux collectivités

Le comité français de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) a engagé une réflexion sur la reconnaissance du rôle que peuvent remplir les collectivités territoriales au regard de la préservation de l'environnement. Cela pose avant tout le problème d'une définition universelle de la collectivité territoriale.

Le groupe de travail mis en place l'été dernier, à l'initiative et avec le concours de la Fédération nationale des parcs naturels régionaux, regroupe divers membres du comité français de l'UICN<sup>(1)</sup>, auxquels se sont joints Mairie-Conseils, l'Association des maires de France (AMF), et l'ANEM. Il a orienté ses réflexions sur deux

axes distincts : en premier lieu, la tentative de formuler une définition sur le plan international de la collectivité territoriale, puis l'éventualité d'établir une stratégie de préservation des milieux et de la biodiversité qui les implique et puisse leur être proposée. La question de la définition universelle de la collectivité territo-

riale est complexe car elle doit pouvoir s'adapter à la grande diversité de situations des structures étatiques, notamment en termes de déconcentration et/ou de décentralisation, notamment au regard des compétences permettant d'intervenir plus ou moins directement sur le patrimoine naturel.

### Modification des statuts en vue

L'enjeu est toutefois d'importance, car une fois réglée cette épineuse question, le groupe s'est donné pour objectif de réfléchir à une modification des statuts de l'UICN pour permettre l'adhésion des collectivités au sein d'un collège spécifique.

Par ailleurs, les membres du groupe de travail se déclarent convaincus du rôle crucial que peuvent jouer les collectivités territoriales dans la gestion de l'environnement au quotidien et dans la proximité. C'est pourquoi, simultanément à l'objectif de permettre aux collectivités de contribuer, à part entière, au fonctionnement de l'UICN, ils souhaitent pouvoir proposer des actions types auxquelles elles pourraient souscrire. En termes de calendrier, le fruit de ces travaux vise le prochain congrès de l'UICN, à Barcelone, en octobre 2008.

(1) Le comité français de l'UICN compte 42 membres, soit institutionnels (Muséum d'histoire naturelle, Office national de la chasse...), soit associatifs (CIPRA-France, Club alpin français, notamment)



# L'agriculture de montagne dans la PAC de l'après-



CCOOP

## Un bilan de santé bien peu visionnaire

**La communication de la Commission au Conseil et au Parlement européens ouvre les longs débats qui conduiront à la réglementation de la PAC de l'après-2013. Mais elle révèle avant tout la préoccupation sur le coût des mesures actuelles et les moyens envisageables pour les réduire.**

Le document de douze pages de la Commission vise en priorité à procéder à un redéploiement des moyens budgétaires disponibles, et à réorienter les modalités de la PAC telles qu'elles ont été arrêtées jusqu'en 2013. Il dégage ainsi trois axes de réformes qui feront en mars l'objet de propositions détaillées : l'abandon des références historiques propres à chaque exploitation pour le paiement des aides directes ; la révision d'instruments de marché tels que la suppression de la jachère et celle de l'intervention pour la plupart des céréales (à l'exception du blé tendre) ; et enfin, l'accroissement substantiel des crédits dévolus au développement rural.

Ces pistes apparaissent dans le document avant même toute interrogation sur les défis majeurs de l'avenir tels que le changement climatique, les bio-énergies, la gestion de l'eau ou la biodiversité. C'est donc avant tout une agriculture en phase avec le marché libéral qui est

recherchée, sans véritable considération pour les objectifs qui peuvent servir des outils de régulation, tels que l'intervention, ou encore la jachère...

### Relancer la production mais pas sans garde-fous

L'abandon de la jachère est envisagé au motif de la seule insuffisance des stocks, conjuguée aux perspectives de développement des biocarburants, sans plus d'in-

terrogation sur l'apport environnemental de cette technique culturale, notamment pour la régénération des sols. De même, il semble hâtif de suggérer l'abandon du système des quotas laitiers avant même d'avoir évalué leur impact sur la structuration territoriale de la production (un rapport détaillé est annoncé seulement pour la fin 2008).

Enfin, les thèmes de l'autosuffisance ou de la sécurité alimentaire ne sont abordés à aucun moment, alors que ces objectifs conservent toute leur importance, notamment avec la globalisation des problèmes environnementaux.

Le document de la Commission reste donc insuffisamment prospectif ou politique.

## Une MONTÉE EN PUISSANCE du développement rural

Dans l'analyse de la Commission, le renforcement substantiel du second pilier de la PAC se présente naturellement comme la réponse appropriée aux nouveaux défis que sont le changement climatique, les bio-énergies, la gestion de l'eau et la biodiversité. Pour ce faire, les marges de manœuvre d'ici 2013

sont relativement étroites puisqu'elles ne peuvent s'inscrire que dans le respect des lignes budgétaires arrêtées. C'est pourquoi, indépendamment des ressources que dégagerait la réduction des versements directs aux plus grosses exploitations, l'essentiel des crédits supplémentaires affectés au développement rural

proviendrait d'une accentuation (de 2 % par an jusqu'en 2013) de la modulation des aides du premier pilier pratiquée à titre optionnel au niveau de chaque Etat membre. A cette fin, la modulation pourrait même devenir, dans un premier temps, obligatoire au sein de l'Union européenne des Dix.

La Commission européenne a présenté, le 20 novembre dernier, une communication au Conseil<sup>(1)</sup> dressant le « bilan de santé » de la politique agricole commune (PAC). Ce document procède à divers constats budgétaires qui devraient justifier la proposition, en mars, de mesures d'ajustement de la PAC actuelle. Mais surtout, il ouvre, très en amont, les réflexions et débats sur l'élaboration de la future PAC de l'après-2013. La France entend mettre à profit sa présidence de l'Union européenne, durant le second semestre 2008, pour enrichir ce débat de propositions étayées qui répondront à une véritable ambition pour l'agriculture européenne. A ce stade, l'agriculture de montagne figure très en retrait du propos.

Aussi convient-il dès aujourd'hui, comme le fait le présent dossier de « PLM », de s'interroger sur la situation actuelle de l'agriculture de montagne et ses besoins au regard de l'avenir dans un contexte de mondialisation accrue, afin de verser au débat, en temps utile, les considérations pour que sa spécificité reste prise en compte de façon adaptée en raison des défis de demain.

(1) « Préparer le bilan de la santé de la PAC réformée », COM(2007)722 final, 20 novembre 2007.

L'élevage constitue le trait identitaire principal de l'agriculture de montagne.

## La fin annoncée des QUOTAS LAITIERS

Le régime en cours des quotas laitiers expire en principe le 31 mars 2015. Un bilan détaillé de cette politique, initiée au début des années 80, est annoncé d'ici la fin de l'année. Pour faire face à une demande croissante en produits à haute valeur ajoutée, tels que fromages et produits laitiers frais, une relance de la production est aujourd'hui indispensable. Toutefois, le régime des

quotas laitiers s'y oppose en assurant une maîtrise très accomplie des volumes de production ne supportant aucune marge d'adaptation. Constatant la rigidité du système des quotas au regard des nouvelles demandes qui s'expriment sur le marché, la Commission envisage leur suppression totale et suggère l'aménagement d'une transition sans heurt qui tiendrait compte de l'impact

d'une telle disparition pour les zones montagneuses. La Commission est bien consciente qu'une reprise de la production aura pour effet de tirer les prix à la baisse et de renforcer la compétitivité du secteur, et cela au détriment des économies laitières de montagne. C'est pourquoi elle suggère une approche spécifique au profit des zones montagneuses, qui consisterait

notamment à augmenter leurs quotas d'ici l'expiration du régime. Les mesures de développement rural, notamment en matière de valorisation des productions, devraient être mobilisées. La réflexion devant également porter sur « d'autres instruments de la politique laitière qui permettront de faciliter cette transition », la question de l'aide à la collecte pourrait bien resurgir.

## Aide au revenu : plus de découplage mais avec un souci redistributif

Accentuer le découplage pourrait comporter le risque de minimiser encore plus le rôle joué par les aides directes au revenu pour le maintien de l'agriculture en montagne. La Commission semble toutefois disposée à procéder à un rééquilibrage entre systèmes productifs.

Pour l'instant basées sur des références historiques individuelles, les aides directes au revenu ont atteint leur objectif imposé par l'Organisation mondiale du commerce (OMC) de ne pas influencer sur les quantités produites. Hormis cet effet incontestable pour la libéralisation des marchés agri-

coles internationaux, le système présente toutefois aujourd'hui deux problèmes qu'il conviendrait de résoudre.

D'une part, la gestion de ce régime se révèle très lourde puisqu'elle implique un système de déclaration individuelle des surfaces de référence par exploitation, qu'il faut instruire, archiver et contrôler... et qui représente un obstacle relatif dans les transactions foncières.

D'autre part, il a installé puis pérennisé une situation de droits acquis sur la base historique

d'une réalité des exploitations, aujourd'hui dépassée. Ainsi, non seulement les exploitations les plus productives se sont vu reconnaître un niveau de revenus qu'elles avaient atteint en saturant les marchés, mais elles se sont aussi retrouvées destinataires de compléments de revenus conséquents, sans autre justification que les références atteintes.

### Une partie des aides directes affectée au développement rural

Leur statut se rapproche ainsi de celui des exploitations des zones défavorisées (dont la montagne) qui, elles, perçoivent une aide directe au revenu, qui se justifie par le handicap naturel permanent qu'elles subissent.

La communication de la Commission envisage de casser la logique qui préside à cet état de chose, en abandonnant progres-

sivement les bases historiques au profit des bases uniformisées du régime simplifié de paiement unique à la surface (RPUS) mis en œuvre dans les nouveaux Etats membres.

Par ailleurs, elle formule clairement l'éventualité de réduire le montant des primes les plus fortes, en appliquant des pourcentages de réduction à celles qui dépassent un certain montant (les chiffres de -10 % à partir de 100 000 euros, -25 % à partir de 200 000 et -45 % au-delà de 300 000 euros ont été évoqués). En sens inverse, elle propose également de relever le seuil de surface minimale requis permettant de solliciter ce type d'aide (actuellement de 0,3 ha).

Les sommes ainsi épargnées seraient reversées au budget du développement rural, politique à travers laquelle les exploitations seront valorisées sous d'autres aspects que l'acte de production lui-même, notamment les mesures agro-environnementales.



C'est maintenant aux membres du Conseil agricole d'alimenter le débat.

## Pierre Morel A L'Huissier : « L'agriculture de montagne est fondée à devenir une référence en matière de développement durable »

Conformément à l'annonce faite devant le 23<sup>e</sup> congrès de l'ANEM, le député de la Lozère, Pierre Morel A L'Huissier, a été missionné par le ministre de l'Agriculture et de la Pêche pour rédiger un rapport sur les perspectives d'évolution de la politique agricole de montagne. Ses conclusions sont attendues en deux temps : fin février pour l'approche d'ensemble, mi-avril pour l'aspect spécifique du maintien de milieux montagnards ouverts.

**PLM :** Quel bilan dégagez-vous du soutien apporté aux activités agricoles en montagne ?

**Pierre Morel A L'Huissier :** Sans entrer dans les détails, il ressort très nettement que, sans ces aides publiques, l'agriculture de montagne n'aurait pas pu se maintenir en l'état où nous la connaissons aujourd'hui, avec deux retours

fondamentaux que sont l'excellence de ses produits et l'entretien de paysages remarquables ouverts et riches en biodiversité.

**PLM :** L'économie laitière de montagne peut-elle survivre à la disparition des quotas ?

**P. M.A.L. :** Elle le doit, car dans bien des massifs elle n'a pas d'alternative réaliste. Le renforcement

des quotas avant leur disparition, et l'accentuation des aides au titre du développement rural, tels que les propose la Commission, vont certes dans le bon sens, mais je crains que cela ne soit pas suffisant.

**PLM :** Que peut-on améliorer pour accompagner et encourager la valorisation et la diversification des productions de montagne ?

**P. M.A.L. :** La plupart des outils appropriés existent d'ores et déjà. Il convient seulement d'accentuer de façon significative les moyens financiers qui leur sont consacrés, et de reconnaître que la montagne y est prioritairement

éligible. La même logique devrait prévaloir en matière de gestion paysagère.

**PLM :** Le changement climatique doit-il devenir un critère de l'aide prodiguée aux agriculteurs de montagne ?

**P. M.A.L. :** Très certainement. Cela pourrait même devenir le critère premier de toute aide publique agricole, y compris au-delà de la montagne. Mais cela ne doit pas se traduire par de nouvelles lourdeurs administratives pour les bénéficiaires.



# Quand Bruxelles persiste dans sa vision des services publics

La notion d'intérêt général recouvre des activités économiques (énergie, gaz, transports, services postaux), ainsi que non économiques (police, justice, services sociaux). Malgré l'introduction en droit communautaire de la notion de service d'intérêt général, la Commission a réaffirmé, dernièrement, son refus de créer une directive-cadre sur les services d'intérêts généraux. Une bonne partie des dispositifs des collectivités sont donc suspendus, en la matière, à la jurisprudence de la Cour de justice des communautés européennes (CJCE), depuis des années. Ainsi, citons les contentieux relatifs au livret A et à la mutualisation des services publics. PLM s'attardera sur ces deux sujets, qui intéressent particulièrement les collectivités les plus démunies et les citoyens les moins favorisés. La montagne n'est pas en reste.

## L'ANEM s'engage contre la banalisation du livret A

La Commission européenne demande à la France de mettre fin à l'exclusivité de distribution du livret A, dont bénéficient actuellement la Caisse d'épargne et la Banque Postale. Ces dernières ont formé un recours en annulation de la décision. L'ANEM, aux côtés de plusieurs associations d'élus, s'engagerait dans la procédure.

La remise en cause des conditions de distribution du livret A suscite quelques émois dans le monde du logement social, mais aussi des élus du monde rural, puisqu'il participe du financement de missions d'utilité publique, de lutte contre l'exclusion bancaire, et d'aménagement du territoire, notamment celui des zones de montagne. En effet, toute personne résidant en France peut être titulaire d'un livret A, sans condition d'âge ou de ressources. Le livret A est un produit d'épargne dont disposent près de 45 millions de Français pour un encours de 112 milliards

d'euros (avril 2005). Il est distribué exclusivement par la Banque Postale et les Caisses d'épargne et géré de façon centralisée par la Caisse des dépôts (CDC).

### Une épargne à l'origine de nombreux équipements publics

L'épargne issue de ce livret a permis le financement de 80 % des 4,2 millions de logements sociaux que compte la France, à travers les prêts à long terme consentis aux organismes Hlm. Au-delà du financement d'utilité publique et sociale (logements sociaux, écoles, transports publics et voiries), le livret A est un

outil incomparable pour sauvegarder l'accessibilité bancaire des populations les plus démunies ou les plus isolées.

Tout se gâte en 2005 lorsque quatre grandes banques françaises privées et mutualistes adressent une plainte à la Commission européenne pour distorsion de concurrence. Elles estiment entre 380 et 430 millions d'euros l'avantage indu lié au livret A, lié à l'exclusivité de distribution. La Commission a suivi leur raisonnement, et le 10 mai dernier, elle a demandé à la France de supprimer le monopole de distribution du livret A et de l'étendre à toutes les banques, ainsi que le livret Bleu. La France a déposé un recours contre la décision de la Commission européenne<sup>(1)</sup>. La Poste et la Caisse d'épargne ont également engagé une procédure.

### Les recours français soutenus par des « tiers intéressés »

En parallèle, l'Union sociale pour l'habitat (qui regroupe l'essentiel des grandes fédérations d'organismes Hlm) a décidé de déposer une demande d'intervention en qualité de « tiers intéressé » devant le tribunal de première instance de la Cour de justice des communautés européennes.

Plusieurs associations d'élus sont déterminées à engager une procédure. Ainsi, sur proposition du sénateur de la Savoie, Thierry Repentin, le comité directeur a décidé de soutenir en tant que tiers intéressé l'action de La Poste notamment. Il en va aussi de l'aménagement des territoires de montagne.

(1) Depuis, le gouvernement s'est néanmoins prononcé en faveur de la banalisation du livret A.



### Entretien avec Marc Censi :

« La mutualisation des services fait de l'intercommunalité un facteur d'économies d'échelle »

Marc Censi, président de l'Assemblée des communautés de France (ADCF), livre son point de vue au sujet de la mutualisation des services entre communes et communautés.

**PLM :** En quoi la mutualisation des services est-elle un enjeu important pour les établissements de coopération intercommunale (EPCI) ?

**Marc Censi :** Une fois de plus, le mouvement est venu « d'en bas », porté notamment par l'ADCF, à partir d'initiatives de terrain pragmatiques que la loi a ensuite entérinées, et je ne peux que m'en féliciter ! Ce dispositif qui permet aux communes et aux communautés de mettre en commun leurs moyens humains et matériels affectés à certaines compétences est à la fois source d'économie d'échelle et d'efficacité. Rien d'étonnant, donc, à ce qu'il suscite aujourd'hui un intérêt croissant, largement partagé au sein de nos communautés.

**PLM :** Comment réagissez-vous à l'intention de la Commission européenne de soumettre la mutualisation des services à la réglementation des marchés publics ?

**M.C. :** En premier lieu, il faut souligner que, son avis motivé du 27 juin 2007 ne s'exprime que sur la mutualisation « ascendante » (mises à disposition de services communaux au profit des communautés), admettant ainsi la pratique symétrique de partage des services communautaires avec les communes membres.

Sur le fond, il ne s'agit pas pour les collectivités d'intervenir en tant que nouvel opérateur économique. Depuis la loi du 13 août 2004, tous les ministres de l'Intérieur ont considéré que cela ne touchait en rien la concurrence, ce que le gouvernement a d'ailleurs confirmé, le 27 août dernier, auprès de la Commission. Ce n'est qu'en poursuivant le mouvement de libéralisation des pratiques de services partagés et de conventionnement que l'intercommunalité pourra pleinement faire la preuve des économies d'échelle dont elle est porteuse.



## GRANDE VITESSE L'Auvergne sur la voie du désenclavement

Longtemps, l'Auvergne a été oubliée dans les équipements de transport ferroviaire à grande vitesse. Affront réparé, puisque deux projets prévoient de traverser la région par des lignes à grande vitesse (LGV), du nord au sud et d'ouest en est.

Suites aux conclusions du Grenelle de l'environnement prévoyant la création de 2 000 kilomètres de LGV en France, le gouvernement a annoncé le lancement d'une étude de faisabilité, par Réseau ferré de France (RFF), sur le tracé d'une ligne à grande vitesse Paris-Bourges-Clermont-Ferrand-Lyon. Les conclusions de l'étude seront connues au printemps 2008.

La ligne TGV Paris-Lyon arrive à saturation, et la capitale auvergnate entend saisir l'opportunité de cette situation. Ce nouveau tracé nord-sud a pour objectif de

mettre Paris à deux heures de Clermont-Ferrand, contre trois heures trente actuellement, et Clermont-Ferrand à environ une heure et demie de Lyon. Il faudra ensuite attendre dix à quinze ans pour réaliser la ligne si ce choix politique est fait.

### Deux lignes nouvelles et complémentaires

Autre ambition dans le même domaine: la Transline. L'association Altro s'est créée il y a quelques années autour de ce projet et « mène une réflexion de grande ampleur sur un aménage-

ment du territoire plus équilibré et porte le projet de premier TGV transversal reliant l'Atlantique aux Alpes en passant par le Massif central ».

Son président, René Souchon, également président du conseil régional d'Auvergne, a reçu, en octobre dernier, les résultats de l'étude d'impact et de faisabilité d'une liaison Alpes-Auvergne-Atlantique. Le rapport met en évidence « un potentiel de demande significatif » pour le trafic voyageurs (15,3 millions de voyageurs par an en 2030) et pour le fret (11,3 millions de tonnes au



même horizon). Le projet nord-sud « n'est pas concurrent mais complémentaire du projet de LGV transversale qui est une solution pour le désenclavement ferroviaire du Massif central et une alternative à la route et à l'aérien », assure-t-il.

L'Auvergne, centre de la France, au cœur des projets d'infrastructure de transport, ce n'est que justice.

## POIDS LOURDS Une redevance en France à l'horizon 2011

Faisant écho aux travaux du Grenelle de l'environnement, le gouvernement met en avant la mise en œuvre d'une écotaxe poids lourds à horizon 2011. Une bonne nouvelle pour la préservation des massifs français.

La baisse de 20 % des émissions de CO<sub>2</sub> en 2020 par rapport aux émissions de 1990 est un objectif prioritaire avancé lors du Grenelle de l'environnement. Pour l'atteindre, il faut mener une politique volontariste impliquant la diminution significative du transport routier d'ici 2020 (environ 20 %).

Dans cette perspective, un outil incitatif est recommandé: la mise en place d'une écotaxe kilométrique sur les poids lourds pour l'utilisation du réseau routier national non concédé. Elle pourrait correspondre à la mise en œuvre de l'eurovignette, un instrument déjà déployé en Allemagne, en Autriche et en Suisse. Aussi, Dominique Bussereau, secrétaire d'Etat aux Transports, s'est prononcé en faveur de la mise en place d'une redevance poids lourds en 2011. Pour ce faire, une concertation avec l'ensemble des acteurs concernés doit débuter en 2008.

Deux écoles s'affrontent quant aux modalités de mise en œuvre, selon qu'elle s'applique à un



L'écotaxe sur les poids lourds pourrait être majorée de 15 à 25 % pour l'utilisation des routes de montagne.

réseau routier plus ou moins large. Il serait opportun qu'elle s'inspire des règles de l'eurovignette.

### Barème renforcé pour les routes de montagne

D'après la directive, les Etats membres, ayant décidé d'instaurer une redevance poids lourds, ont la possibilité de différencier les tarifications en fonction du véhicule (suivant sa catégorie d'émission de CO<sub>2</sub>), du degré de

dommages, de la nature des routes et de leur encombrement, et ainsi prévoir des majorations aux heures de trafic dense. Surtout, concernant l'usage des routes de montagne, si le dispositif français intègre l'ensemble des possibilités offertes par le droit européen, il serait possible de prévoir une majoration de l'ordre de 15 à 25 % de la redevance, majoration devant servir à financer des infrastructures de transport alternatif.

## Les réseaux transeuropéens « verts » à l'honneur

Jacques Barrot, commissaire aux transports, a dévoilé, le 21 novembre, les propositions de la Commission de répartition des fonds européens consacrés aux réseaux transeuropéens pour la période 2007-2013.

78 projets ont été retenus sur les 169 dossiers envoyés par les Etats membres en juillet dernier. Ont été favorisés les sections transfrontalières ainsi que les modes de transports les plus respectueux de l'environnement et le rail (ce dernier retenant 75 % des crédits). De ce fait, la route concentre moins de 3 % des crédits. Aussi, 56 % des

crédits (soit 5,1 milliards d'euros) sont utilisés par des projets à dimension transfrontalière (études et travaux). Concernant le ferroviaire, l'enveloppe la plus conséquente (960,11 millions d'euros) est réservée à l'axe Berlin-Vérone-Milan-Bologne-Naples-Messine-Palermo, qui nécessite le percement (à l'horizon 2022) d'un tunnel de 63 kilomètres sous le Brenner. Deux autres tunnels alpins sont également visés : celui du Mont-Cenis, dans l'axe Lyon-Turin-Ljubljana-Budapest, pour lequel sont prévus 754,5 millions d'euros, et celui du Lyon-Turin, dont la nécessité se trouve ainsi confirmée.

## PRÉSENCE POSTALE Financement modeste pour la péréquation territoriale

Les modalités de fonctionnement du fonds postal national de péréquation territoriale sont enfin connues, grâce à la signature de la première convention triennale de présence postale. Il sera alimenté, durant les trois prochaines années, de 420 millions d'euros, un montant très au-dessous du coût de ses obligations en termes d'aménagement du territoire.

Les territoires de montagne peuvent-ils se réjouir du premier contrat triennal de présence postale souscrit entre Christine Lagarde, ministre de l'Économie, des Finances et de l'Emploi, Pierre Mirabaud, délégué interministériel à l'aménagement et à la compétitivité des territoires (DIACT), de Jacques Pelissard, président de l'Association des maires de France (AMF), ainsi que de Jean-Paul Bailly, président du groupe La Poste? Rien n'est moins sûr.

La loi du 20 mai 2005 relative à la régulation des activités postales prévoit une présence postale territoriale intégrant une dimension d'aménagement du territoire. Pour répondre à cet impératif, la même loi a prévu la constitution du fonds postal national de péréquation territoriale, qui voit enfin le jour. Il est essentiellement alimenté par l'abattement de fiscalité locale dont bénéficie La Poste.



L'enjeu de la présence postale semble aujourd'hui s'être déplacé vers la qualité des prestations de levée et de distribution.

Malheureusement, le montant annoncé, de l'ordre de 140 millions d'euros par an, est loin de couvrir le surcoût annuel, estimé à 360 millions d'euros par l'opérateur, pour assurer la même couverture du territoire. La Poste devra donc puiser dans sa trésorerie pour assumer ses obligations d'aménagement du territoire. Peut-elle se le permettre? La présence postale au détriment du

service de levée et de distribution du courrier? Un choix cornélien... Plus d'un élu de montagne dénonce en effet un service postal au rabais, avec une diminution drastique du personnel dans les zones reculées, entraînant l'absence de distribution du courrier certains jours ou des retards conséquents dans son acheminement. Pas d'enthousiasme superflu!

## PLM paraît désormais sur papier recyclé

Depuis le N° 178, profitant du thème de son encart spécial consacré au changement climatique, *Pour la Montagne* est imprimé sur papier recyclé. Le papier employé est de qualité Cyclusprint, d'un grammage de 115 g. Il présente l'avantage d'une texture soyeuse, avec une surface mate qui permet une très bonne impression de texte combinée à une grande qualité d'image. Elaboré à partir de fibres 100% recyclées (vieux journaux, magazines ou cartons, post consommation), le papier recyclé a pour avantage d'épargner dans son processus de fabrication au moins 90% de l'eau nécessaire à la production de papier ordinaire

(60 litres par kilo!). Par ailleurs, la totalité des résidus de fabrication est valorisée dans la production de matériaux de construction, d'engrais et d'énergie. En choisissant cette option, certes symbolique, PLM apporte ainsi sa contribution à la réduction des émissions aériennes de soufre et de gaz à effet de serre, ainsi qu'à la diminution de la pollution de l'eau par les composés chlorés et les déchets organiques au cours de la production. Fabriqué depuis déjà quelque temps avec des encres à base d'huiles végétales, et sans alcool, sous le label Imprim'vert, cela en fait désormais un produit totalement écologique.

## Myriam Maestroni: « Le gaz propane offre des atouts en montagne pour lutter contre le changement climatique »

Le directeur général de Primagaz répond aux questions de PLM sur les possibilités que peut apporter en montagne le recours au gaz, au regard des enjeux du changement climatique.

**PLM:** Quelle est votre appréhension du changement climatique en montagne?

**Myriam Maestroni:** J'y suis d'autant plus sensible qu'en plus de diriger une société dans le secteur de l'énergie, je suis surtout et avant tout montagnarde, et j'imagine ne pas avoir à beaucoup expliquer aux élus de l'ANEM ce que cela veut dire. L'impact du réchauffement étant beaucoup plus visible en montagne qu'ailleurs, se pose donc la question de l'adaptation de la montagne face à ce changement climatique, et du rôle essentiel que peuvent jouer les élus dans l'impulsion de nouvelles pratiques durables.

**PLM:** Quels sont les dispositifs à prendre pour répondre au changement climatique en zone de montagne, en particulier dans le secteur du tourisme?

**M.M.:** Dans notre secteur d'activité, j'en vois trois: Le développement de l'accès aux stations en transports en commun doit recourir à une énergie propre, immédiatement disponible et efficace dans les conditions extrêmes que l'on rencontre en montagne. Pour cela, nous pouvons mettre à votre disposition notre expertise de la solution du GPL carburant. La rénovation de l'hébergement touristique doit concourir à la politique de rénovation de l'habi-

tat issue du Grenelle de l'environnement. Atteindre un objectif de 20% d'énergie renouvelable est réalisable dès aujourd'hui avec le système de chauffage à boucle à eau chaude, système multi-énergie facilitant le développement de la filière bois, mais aussi le solaire et les autres énergies renouvelables, tout en s'adossant à une énergie classique de transition, comme le gaz, pour garantir la continuité du service.

La maîtrise d'un développement touristique durable est la seule réponse acceptable pour les élus, comme pour les touristes et les habitants. Je crois à une consommation responsable. Pour cette raison, nous avons inventé le conseil en énergie, bien avant que la loi ne nous y oblige. Nous avons

développé des mécanismes et un logiciel pour aider nos clients, et en particulier les professionnels de l'hôtellerie-restauration, à dépenser moins, parce que c'est bon pour la planète et pour leur budget. Poursuivre le développement économique tout en minimisant l'impact sur le réchauffement climatique est l'enjeu du tourisme de demain.

Cette année, notre partenariat avec l'ANEM insiste sur la mise à disposition, auprès des élus de la montagne, de nos experts, ainsi que de notre réseau (6 000 professionnels) pour répondre au mieux à leurs besoins et à l'exigence d'un développement touristique durable en montagne.



« La PAC ne doit pas déshabiller Pierre pour habiller Paul... »

« S'il est un élément de la politique agricole commune qui semble doté d'une belle longévité au regard des réformes qui s'annoncent, c'est bien l'indemnité compensatoire de handicap naturel (ICHN), dont l'agriculture de montagne est de loin la principale bénéficiaire, avec le succès que l'on sait. On pourrait même dire que les principes qui la sous-tendent, à savoir ceux du complément direct de revenu, en reconnaissance d'une fonction d'intérêt général, ont le vent en poupe. Pourtant rien n'est jamais acquis, et on peut légitimement formuler quelques inquiétudes.

Si l'exigence de contreparties environnementales n'a pas de quoi inspirer de craintes en montagne, le développement de cette logique de prime à d'autres problématiques d'exploitation ne peut, dans un premier temps, se percevoir que comme une concurrence à surveiller de près.

A vrai dire, c'est à un véritable rééquilibrage entre systèmes productifs, en particulier vers les productions ovines, qu'il faudrait procéder à cette occasion, et fort heureusement, il semblerait que la Commission y songe enfin... Mais la négociation au sein du Conseil sera très certainement délicate et rien à ce stade n'est acquis.

Enfin, renforcer les moyens de la politique de développement rural au profit des zones de montagne, pour colmater le traumatisme que constituera la disparition des quotas laitiers, me semble une piste dangereuse, qui mérite qu'on s'y attarde. Car avant toute chose, compétitive ou pas, l'agriculture de montagne doit rester un secteur d'activité productif, pour qu'elle puisse se pérenniser et remplir le rôle qu'on attend d'elle en matière d'aménagement du territoire et de préservation de l'environnement. »



**Pierre Hugon**  
vice-président  
du conseil général  
de la Lozère

## COMITÉ DIRECTEUR Dernière réunion avant les municipales

Pour cette dernière réunion de l'année, le comité directeur était accueilli dans les locaux de la Caisse des dépôts et consignations. Les suites du congrès ont alimenté de nombreux points à l'ordre du jour, et les élus ont notamment confirmé la persistance de leur inquiétude sur la question des services publics et leur détermination à le faire savoir.

Les actions engagées dans le prolongement du congrès ont été présentées aux membres du comité directeur, notamment les rencontres organisées avec la ministre de la Santé, de la Jeunesse et des Sports, Roselyne Bachelot<sup>(1)</sup>, afin de relayer les demandes des élus de montagne s'agissant de la nouvelle carte des

Le président, Martial Saddier, a confirmé que le Premier ministre venait d'être saisi de ce constat par l'association, et qu'à l'issue de l'audience qui lui a été demandée, une réflexion sur les moyens de renforcer l'action en ce domaine sera engagée, si nécessaire.

La perspective d'une ouverture à la concurrence du livret A a ensuite été abordée. Nombre d'élus s'en inquiètent, en ce que cette banalisation risque de fragiliser, si ce n'est faire disparaître, la dimension sociale de ce produit d'épargne.

La France a déposé un recours devant la Cour européenne de justice, et les associations d'élus sont sollicitées

pour s'y joindre en tant que « tiers intéressés ». Le comité directeur s'est déclaré favorable à cette démarche.

(1) Cette audience n'avait pas encore eu lieu au moment de la réunion.



La réunion s'est tenue dans un des salons de l'hôtel de Pomereu, siège de la Caisse des dépôts.

hôpitaux, et celle avec le ministre de l'Education nationale, Xavier Darcos, le 28 novembre (voir le compte rendu dans PLM n° 178), s'agissant notamment de la relance des classes de découverte.

### Une audience demandée au Premier ministre

Spontanément, l'évocation de ces démarches a suscité un débat nourri qui s'est vite élargi à la problématique des services publics dans leur ensemble. Les prises de parole ont confirmé que, partout, la présence des services publics en montagne, qu'il s'agisse du service postal (ne serait-ce qu'à travers la relève et la distribution du courrier), judiciaire, ou encore hospitalier, était en régression rapide, et qu'une cote d'alerte semblait atteinte.

## Une nouvelle étape pour le rapport sur le changement climatique

Parallèlement à une convention triennale en cours d'élaboration, l'ANEM et la Caisse des dépôts et consignations ont décidé d'initier une opération ponctuelle pour valoriser la réflexion sur le changement climatique et le développement durable en montagne, qui a été rendue publique

au cours du 23<sup>e</sup> congrès. Après le résumé qui en avait été diffusé le mois dernier dans PLM sous la forme d'un encart spécial de quatre pages, l'étude fera l'objet d'une nouvelle édition (122 pages en format A5) à 8 000 exemplaires, accompagnée d'une lettre cosignée du président de

l'association, Martial Saddier, et du directeur général de la Caisse des dépôts, Augustin de Romanet de Beaune. Le document sera adressé à l'ensemble des collectivités de montagne, notamment dans la perspective d'un colloque organisé le 26 avril à Grenoble dans le cadre

du prochain Salon de l'aménagement de la montagne (SAM). Cet événement constituera un temps fort dans la phase de discussion et d'appropriation que les deux partenaires souhaitent engager, afin de parvenir à l'identification puis à la concrétisation de projets pilotes exemplaires. A suivre donc...

Vous trouverez en page d'accueil du site [www.anem.org](http://www.anem.org), trois articles du dernier numéro, et dans la rubrique PLM du site, la une, l'édito et le sommaire du même numéro, de même que l'intégralité des trois numéros précédents.

Pour la montagne est édité par l'Association nationale des élus de la montagne, 13, rue du Quatre-Septembre, 75002 Paris. Tél. : 01 45 22 15 13 Fax : 01 45 22 15 26. Directeur de la publication, directeur de la rédaction : Pierre Bretel. Rédaction : Hervé Benoit, Guillaume Malespine, Valérie Maugé, Guillaume Nicolle. Chargé de communication : Guillaume Nicolle.

Conception graphique, réalisation : Patrick Maître (GMES). Dessins : Dom. Impression : L'Artésienne, 20, rue Tholozé, 75018 Paris. N° de commission paritaire : 0109G84199. ISSN 0296-7987. Abonnement : 48 € / 11 numéros. Ce numéro a été tiré à 7 000 exemplaires. Dépôt légal : janvier 2008.